

Le 9 juillet 2008

Présentation du rapport annuel juin 2008

Dossier de presse

Sommaire :

- Synthèse du rapport annuel.....Page 2
- Présentation power point.....Page 6
- Communiqués de presse.....Page 29

Rapport d'activité 2008

À compter du 1^{er} juillet 2008, la France prend pour six mois la présidence du Conseil de l'Union européenne. Signe des temps, elle fait figurer l'énergie au rang des grandes priorités de son mandat.

Le second semestre de l'année 2008 pourrait être l'occasion de consolider un processus entamé en 1996, durant lequel la Commission européenne et les États membres auront œuvré à la construction d'un marché intérieur de l'électricité et du gaz conjuguant sécurité d'approvisionnement, compétitivité économique et lutte contre le changement climatique.

Ces trois objectifs sont interdépendants. En favorisant la circulation des flux d'énergie, le marché intérieur européen optimise la complémentarité des mix énergétiques et accroît le niveau de compétitivité. Par la liberté d'établissement des producteurs et des fournisseurs, il favorise le développement de sources de production variées, y compris renouvelables. Il offre également aux acteurs de marché des opportunités de développement à l'échelle de l'Europe.

Ces objectifs sont ceux qu'a annoncés le Conseil européen de mars 2007, qui a fait de la construction d'un « marché intérieur de l'énergie efficace, pleinement opérationnel et interconnecté » une des conditions de la sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne.

Le « 3^e paquet énergie », présenté par la Commission européenne le 19 septembre 2007, après ceux de 1996-1998 et de 2003, a pour ambition d'accélérer la construction de ce marché intérieur. À cette fin, il propose trois mesures majeures : l'amélioration du fonctionnement des réseaux de transport en Europe, tant en électricité qu'en gaz ; l'harmonisation et le renforcement des régulateurs nationaux, tant sur le plan de leurs compétences que sur celui de leur indépendance ; la mise en place d'une agence de coopération des régulateurs de l'énergie.

L'achèvement du marché intérieur exige la levée des obstacles aux échanges entre les différents réseaux. Or, l'insuffisance des investissements dans les interconnexions, et les congestions qui en résultent, constituent un frein au développement de ce marché.

C'est d'ailleurs ce qu'a relevé le rapport « Sécurité énergétique et Union Européenne – Propositions pour la présidence française », remis au Premier ministre par M. Claude Mandil le 21 avril 2008. Selon ce rapport, « la mise en œuvre complète et résolue du marché intérieur ne compromet pas la sécurité, comme on l'entend dire trop souvent. Bien au contraire, c'est l'outil essentiel de la solidarité à l'intérieur de l'Union. Encore

faut-il qu'il s'agisse réellement d'un marché unique et fluide, et non de vingt-sept marchés, certes libéralisés mais cloisonnés par les pratiques contractuelles, le manque d'infrastructures de transport et d'harmonisation réglementaire. »

Pour aller de l'avant, une démarche pragmatique s'est imposée : la mise en place de marchés régionaux transfrontaliers, qui s'appuient sur le développement et l'optimisation de l'utilisation des interconnexions. Dans cette perspective, la CRE participe activement à quatre initiatives régionales dans le domaine de l'électricité et à deux initiatives dans le secteur du gaz.

Les progrès accomplis dans ce cadre sont tangibles.

Dans le secteur de l'électricité, il s'agit principalement de l'évolution des règles d'accès aux interconnexions et de la définition de mécanismes communs pour la gestion des congestions en Europe, à l'instar du couplage des marchés français, belge et néerlandais, qui sera étendu aux marchés allemand et luxembourgeois en 2009.

Dans le secteur du gaz, les initiatives régionales ont amélioré la transparence par la publication par les gestionnaires de réseaux des données indispensables aux acteurs de marché. Elles contribuent en outre à l'optimisation de l'utilisation des capacités existantes et au développement des importations de gaz naturel en provenance d'Espagne, d'Allemagne et de Belgique.

La construction de marchés régionaux ne doit cependant pas faire oublier l'objectif de leur réunion future dans un grand marché européen, ce qui exige dès à présent un degré minimal d'harmonisation entre les différentes régions.

* * *

En France, le processus d'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz s'est achevé le 1^{er} juillet 2007 avec l'ouverture des marchés des consommateurs résidentiels. L'achèvement de la filialisation de l'activité des gestionnaires de réseaux, conformément à la loi du 7 décembre 2006, rend désormais possible l'adaptation de la régulation du monopole naturel que constituent les réseaux.

À l'occasion du renouvellement progressif, à partir du 1^{er} juillet 2008, de l'ensemble des tarifs d'utilisation des réseaux d'électricité et de gaz naturel, la CRE a commencé à mettre en place des mécanismes incitant les gestionnaires de réseaux à offrir le service le plus performant au meilleur prix.

Dans le cadre de la régulation incitative des coûts, l'évolution des tarifs est définie sur une période de trois à quatre ans et tient compte d'objectifs de productivité fixés par la décision tarifaire. Ce nouveau cadre de régulation, déjà mis en place par certains régulateurs en Europe, donnera une visibilité accrue aux fournisseurs et aux gestionnaires de réseaux. Conformément à la loi, l'évolution des tarifs d'accès aux réseaux doit être répercutée dans les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz

La CRE travaille également à l'élaboration d'une régulation incitative de la qualité. À partir des éléments désormais mis à sa disposition à la faveur de la création d'ERDF, elle a constaté une dégradation, dont l'origine est bien antérieure à l'ouverture du marché, de la qualité de l'énergie électrique distribuée sur les réseaux concédés à ce gestionnaire. Un effort très important de rattrapage devra être réalisé dans les années à venir.

Par ailleurs, l'émergence d'un marché interconnecté et concurrentiel requiert un développement significatif des infrastructures électriques et gazières.

Parmi les investissements de RTE, les interconnexions électriques revêtent une importance particulière. Les obstacles rencontrés pour leur réalisation ne sont pas de nature financière : ils résident dans la sensibilité des populations locales aux préoccupations environnementales, ainsi que dans la complexité de certaines procédures administratives. Il est indispensable qu'un équilibre soit trouvé entre le souci légitime de la préservation de l'environnement et l'impératif de réalisation rapide d'ouvrages indispensables au développement des échanges, à la solidarité entre les États membres et à la sûreté du système électrique.

En gaz, les investissements programmés dans les interconnexions avec l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne créeront de nouvelles capacités d'entrée de gaz sur le territoire. De même, les terminaux méthaniers en projet, non seulement permettront une plus grande diversification des sources d'approvisionnement, mais contribueront également à la mise en place de la capacité excédentaire nécessaire au développement du marché.

* * *

La CRE a fait en sorte que toutes les conditions techniques et juridiques de l'ouverture complète des marchés au 1^{er} juillet 2007 soient réunies : tout consommateur qui souhaite changer de fournisseur peut exercer ce droit en toute connaissance de cause, de façon simple, gratuite, et avec la garantie de conserver le même niveau de qualité et de sécurité.

L'apprentissage de la concurrence reste cependant très progressif. Il passe par une meilleure information des consommateurs. Or, seul un tiers des ménages français sait qu'il peut choisir ses fournisseurs d'électricité et de gaz. Cela démontre que l'introduction de la concurrence, dans chacun des deux secteurs, exige de la pédagogie et du temps.

Le développement de la concurrence s'inscrit dans un contexte d'énergie chère, en raison de la hausse du prix des matières premières, de la prise en compte des exigences environnementales et de l'importance des investissements de renouvellement et de développement dans les domaines de la production, du transport et de la distribution.

En France, les progrès de la concurrence restent limités du fait du maintien des tarifs réglementés de vente, qui coexistent avec les offres de marché.

En électricité, quatre ans après son ouverture totale à la concurrence, le marché des professionnels est atone : la création du tarif transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM) a fermé le marché des grandes entreprises ; sur le marché des PME-PMI, les fournisseurs alternatifs continuent de subir un effet de ciseau tarifaire pour concurrencer les tarifs réglementés de vente.

Un an après son ouverture, le marché de l'électricité pour les particuliers présente quant à lui un degré de concurrence encore très faible.

Au total 2,7 % des sites – correspondant à 31 % de la consommation française d'électricité – ont fait le choix du marché. Toutefois près des deux tiers de la consommation des clients professionnels en offre de marché relèvent du TaRTAM.

En gaz, la concurrence est plus dynamique : tant chez les clients particuliers que chez les clients professionnels, le nombre des sites consommateurs de gaz en offre de marché augmente régulièrement. Le passage de cinq à trois zones d'équilibrage, en janvier 2009, créera une grande zone de marché dans la moitié nord de la France. Il favorisera, dans cette zone, le développement de la liquidité du marché de gros du gaz. En outre, la création d'une bourse du gaz devrait améliorer les conditions de l'activité de négoce des nouveaux entrants.

Les réajustements du niveau des tarifs réglementés de vente, destinés à tenir compte des coûts d'importation du gaz conformément à la loi, constituent une condition indispensable pour permettre aux fournisseurs alternatifs d'être compétitifs.

Au total 4 % des points de livraison – correspondant à 43 % de la consommation française de gaz – sont fournis à des prix de marché.

Mettant en œuvre la mission de surveillance des marchés de gros que le législateur lui a confiée en 2006, la CRE a enquêté sur les pics de prix d'électricité observés sur la bourse Powernext en octobre et en novembre 2007, alors que la situation de l'équilibre offre-demande était très tendue. Aucun comportement individuel répréhensible n'a été identifié. Toutefois, la CRE a relevé plusieurs dysfonctionnements qui ont contribué à ces pics de prix. En conséquence, elle a émis des préconisations que les acteurs du marché de gros de l'électricité, les producteurs, Powernext et RTE ont commencé à mettre en œuvre.

* * *

Le dynamisme commercial des fournisseurs devrait les conduire à offrir aux consommateurs plus de solutions innovantes en matière de maîtrise de la consommation d'énergie et de fourniture d'électricité renouvelable.

La CRE se préoccupe de la maîtrise de la demande d'énergie électrique. Par exemple, elle recommande le déploiement généralisé de systèmes de comptage évolué par les gestionnaires de réseaux. Dans ce cadre, elle contrôle l'expérimentation menée par ERDF portant sur le remplacement, en 2010, de 300 000 compteurs par des compteurs évolués, préalable à leur installation chez l'ensemble des consommateurs. Cette innovation permettra aux fournisseurs de développer des offres diversifiées, aux gestionnaires de réseaux d'améliorer la qualité de leurs prestations, et aux consommateurs de mieux connaître leur consommation et ainsi de la rationaliser.

Le comptage évolué ne constitue que l'une des formes du développement de dispositifs intelligents dont il conviendra d'équiper les réseaux à l'avenir et qui rendent possibles, au bénéfice des consommateurs, une meilleure gestion de ces ouvrages et la mise en place de prestations nouvelles. À cet égard, il y a lieu de mentionner la maîtrise des flux d'électricité permise par les effacements diffus, qui résultent de l'addition d'un grand nombre de petits ajustements de consommation sur des sites raccordés aux réseaux publics de distribution. La CRE a approuvé les règles proposées par RTE pour l'intégration expérimentale de tels effacements dans le mécanisme d'ajustement.

* * *

L'Europe a fait le choix d'un marché libre et concurrentiel pour répondre aux défis énergétiques du XXI^e siècle. La mise en œuvre de cette politique passe nécessairement par des phases de transition, qui peuvent susciter des interrogations. L'une des réponses à ces dernières réside dans une régulation des marchés de l'électricité et du gaz à la fois forte, efficace et indépendante. Telle est l'ambition de la CRE, tant au plan national qu'europpéen.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CRE

JUIN 2008

CONFERENCE DE PRESSE

9 juillet 2008

3^e paquet énergie : vers un accord en 2009 ?

Les enjeux :

- **amélioration du fonctionnement des réseaux de transport en Europe, tant en électricité qu'en gaz ;**
- **harmonisation et le renforcement des pouvoirs des régulateurs nationaux, tant sur le plan de leurs compétences que sur celui de leur indépendance ;**
- **mise en place d'une agence de coopération des régulateurs de l'énergie.**

La formalisation de l'indépendance des gestionnaires de réseaux : la dissociation

2008 : Filialisation effective des gestionnaires de réseaux de distribution

Mais une indépendance qui reste à confirmer

Figure 10 : Exemples de confusion entretenue entre les logos



Figure 11 : Exemples de distinction entre les logos

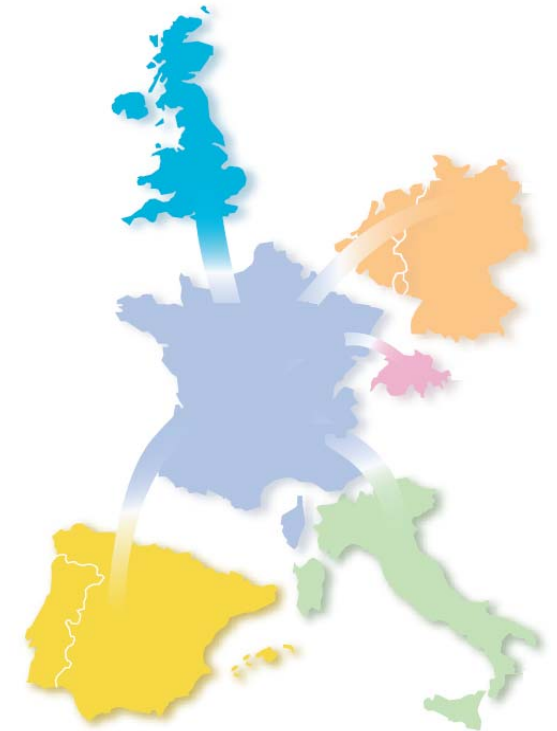


Extrait de « Sécurité énergétique et Union Européenne, Propositions pour la présidence française », Rapport de Claude Mandil remis au Premier Ministre

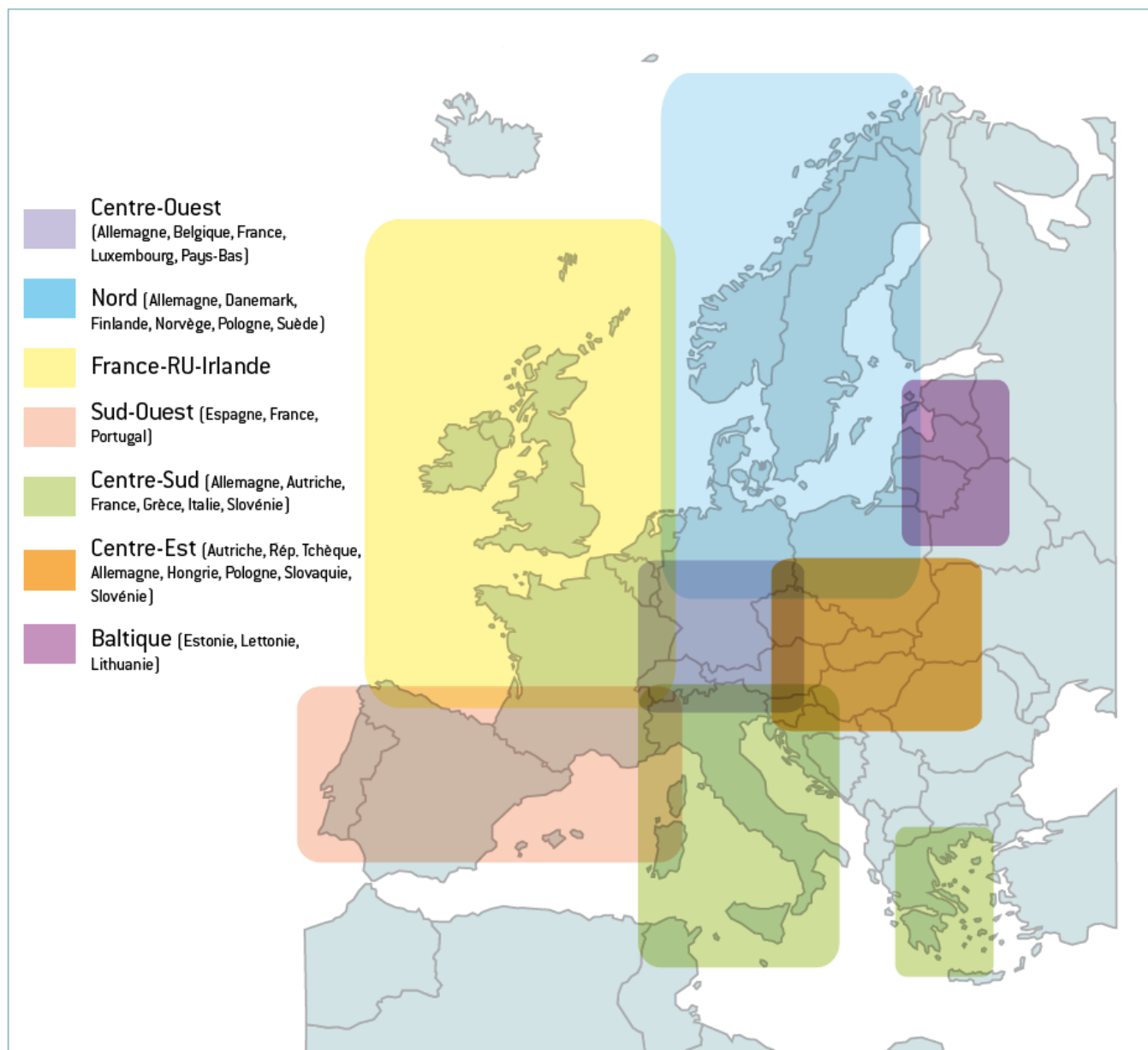
« La mise en œuvre complète et résolue du marché intérieur ne compromet pas la sécurité, comme on l'entend dire trop souvent, bien au contraire c'est l'outil essentiel de la solidarité à l'intérieur de l'Union. Encore faut-il qu'il s'agisse réellement d'un marché unique et fluide, et non de 27 marchés certes libéralisés mais cloisonnés par les pratiques contractuelles, le manque de capacités de production, d'infrastructures de transport et d'harmonisation réglementaire »



- **Utiliser au mieux les moyens de production existants à l'échelle européenne : les différents parcs de production nationaux, de même que la consommation d'électricité, sont complémentaires;**
- **Eviter de solliciter des moyens de pointe coûteux et polluants (ex: centrales au fuel) si dans un pays voisin des moyens de base ou semi-base (centrales hydrauliques, éoliennes, nucléaires), ne sont pas utilisés;**
- **Etant donnés les délais et les coûts de construction de nouvelles capacités d'interconnexion, les infrastructures existantes devraient être utilisées à leur maximum, en fonction des besoins exprimés par chaque marché au travers des prix de gros de l'électricité.**



Les initiatives régionales « électricité »





Trois projets phares en cours de mise en œuvre :

- **Dans la région Centre-Ouest :**
 - un projet de règles uniques pour toute la région, pour l'allocation des capacités de long terme, est en cours de rédaction par les gestionnaires de réseaux. Une plate-forme unique pour les enchères de long terme remplacera, dans le même temps, les trois interfaces utilisées actuellement dans la région;
 - le couplage des marchés effectif depuis novembre 2006 entre la France, la Belgique et les Pays-Bas, va être étendu à l'Allemagne. De plus, la méthode de calcul des capacités va être coordonnée au niveau régional.
- **Dans la région France – Royaume-Uni – Irlande :**
 - des échanges réciproques d'énergie d'ajustement vont être mis en place par les gestionnaires de réseau sur l'interconnexion France-Angleterre.

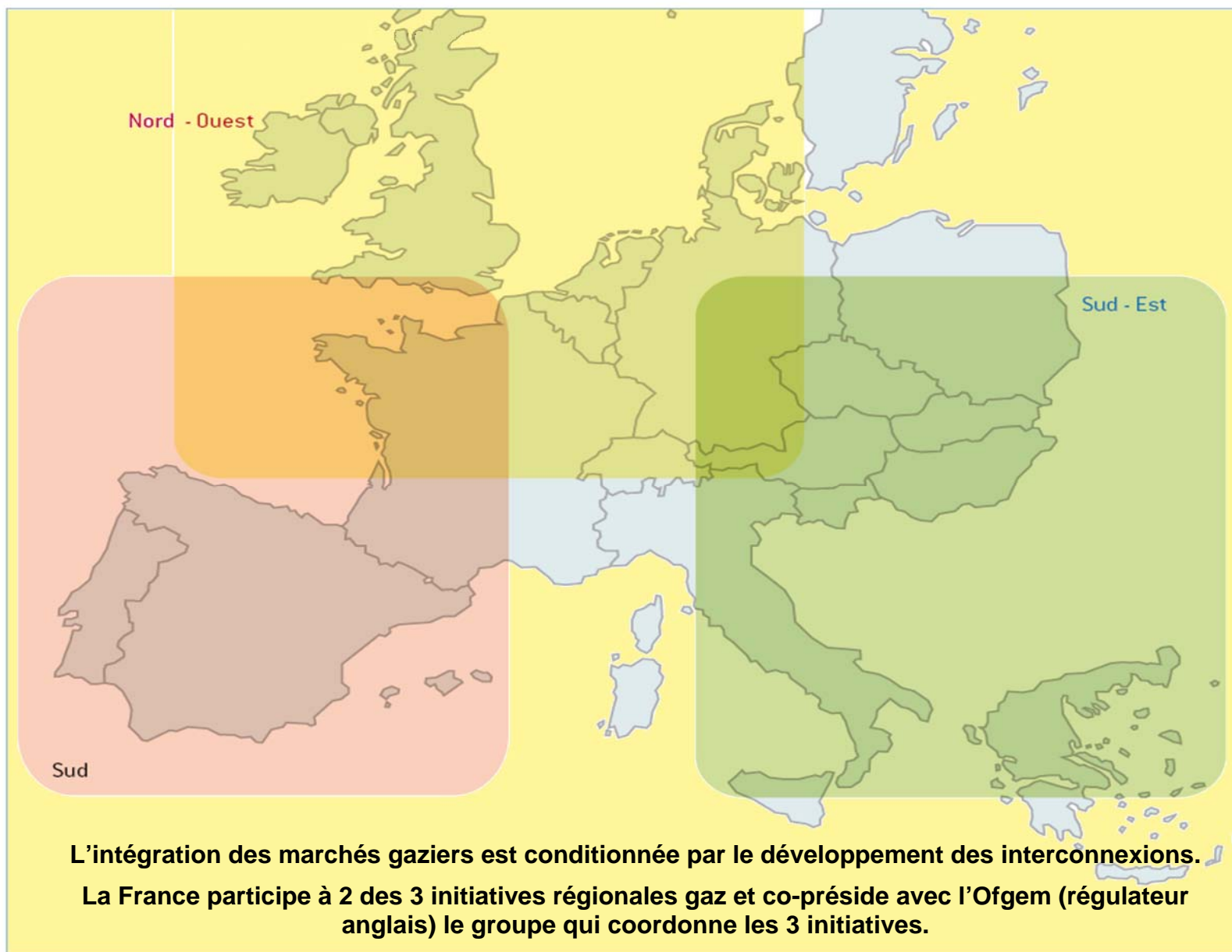
Optimisation des interconnexions : 332 millions d'euros par an



		Estimation du bénéfice attendu (M€)	Total (M€)
Allemagne	Export	45	110
	Import	65	
Angleterre	Export	22	57
	Import	34	
Espagne	Export	3	21
	Import	18	
Italie	Export	18	47
	Import	29	
Suisse	Export	32	97
	Import	65	
Total :		332	

Source CRE : Rapport 2008 sur la gestion et l'utilisation des interconnexions

Les initiatives régionales « gaz »





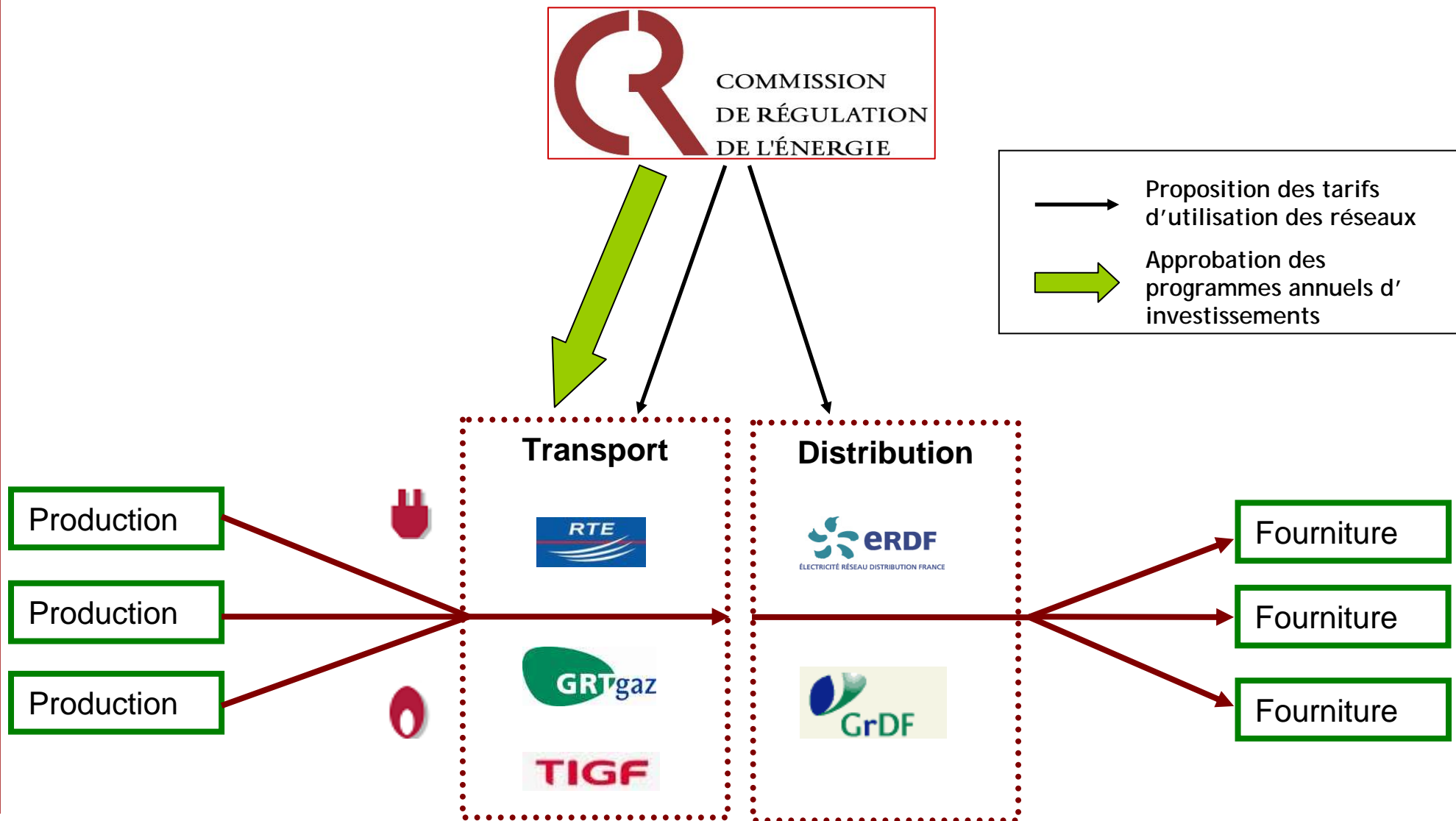
Initiative Nord-Ouest :

- **amélioration des conditions d'accès des fournisseurs nouveaux entrants sur les réseaux de transit amont en Belgique et Allemagne;**
- **développement des capacités de transit en Belgique;**
- **amélioration du fonctionnement opérationnel de l'interconnexion grâce à plus de transparence sur les capacités réservées et les flux de gaz.**

L'initiative Sud :

- **développement des interconnexions entre la France et l'Espagne :**
 - **renforcement des points existants de Larrau et Biriadou;**
 - **création d'un nouveau point d'interconnexion à l'est des Pyrénées.**
- **interopérabilité entre les réseaux gaziers et développement d'un hub ibérique.**

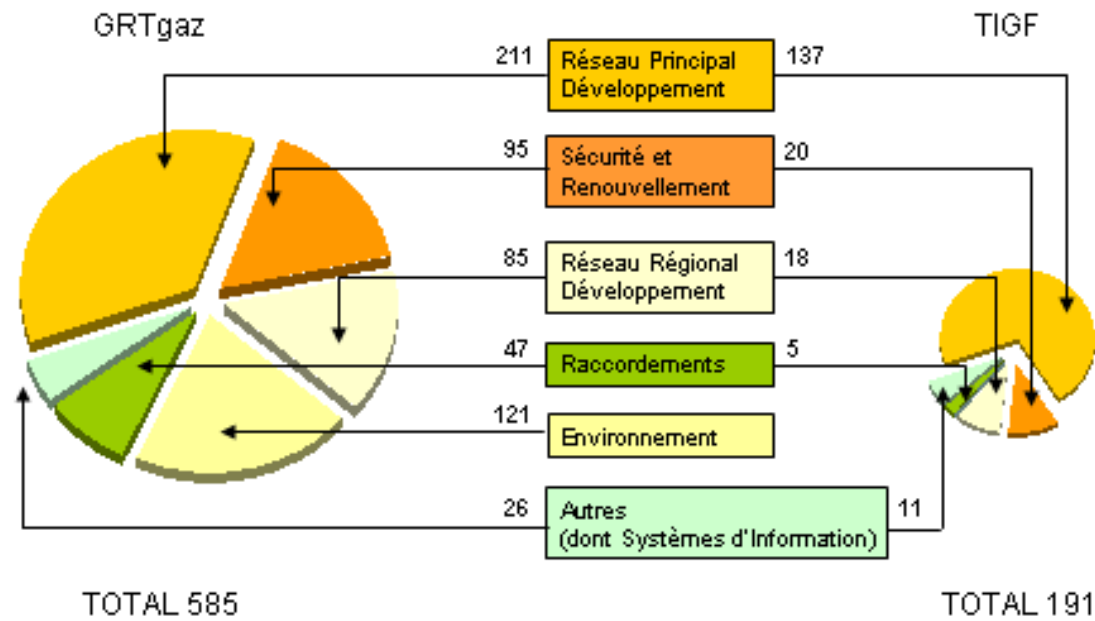
La régulation des réseaux : investissements et tarifs d'utilisation



Les investissements sur les réseaux de transport de gaz : un nouvel exercice pour la CRE



Création de conditions d'acheminement plus favorables au développement de la concurrence et renforcement de la sécurité d'approvisionnement.

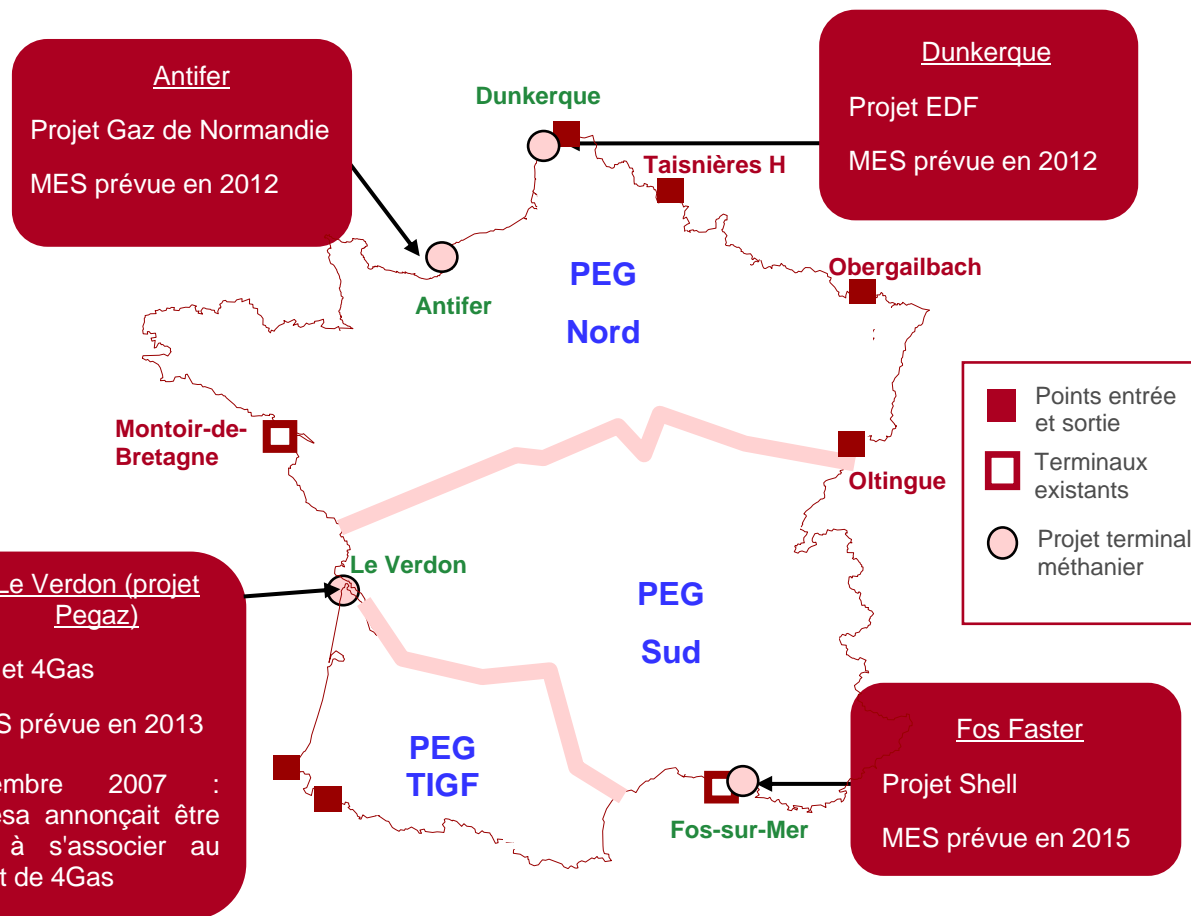


Les terminaux méthaniers : une contribution essentielle à la sécurité d'approvisionnement énergétique à long terme

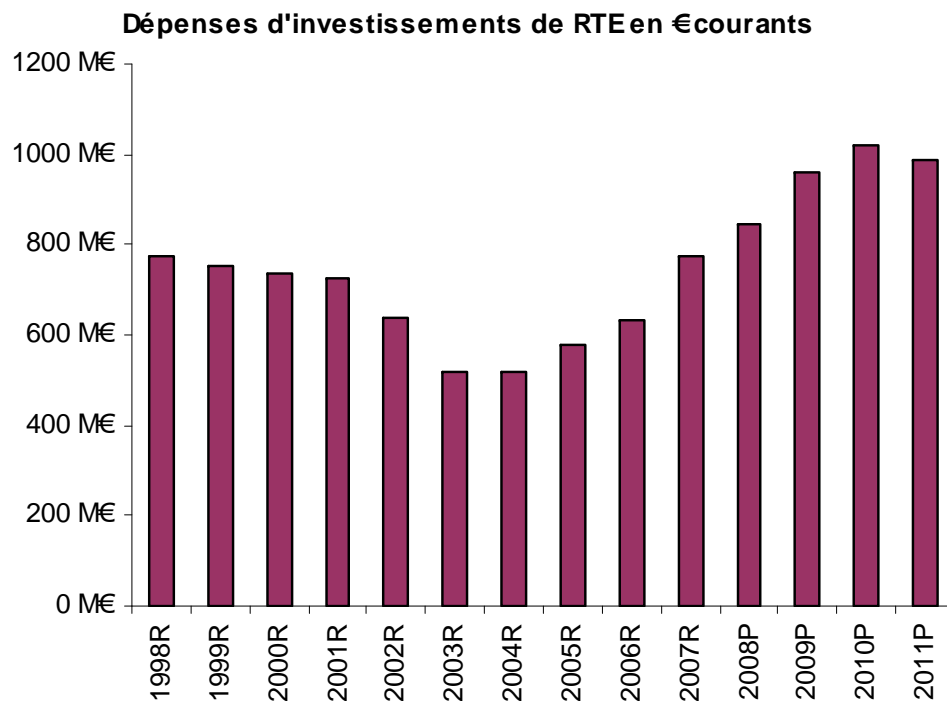


Priorité : renforcer la sécurité énergétique en améliorant la sécurité d'approvisionnement en gaz.

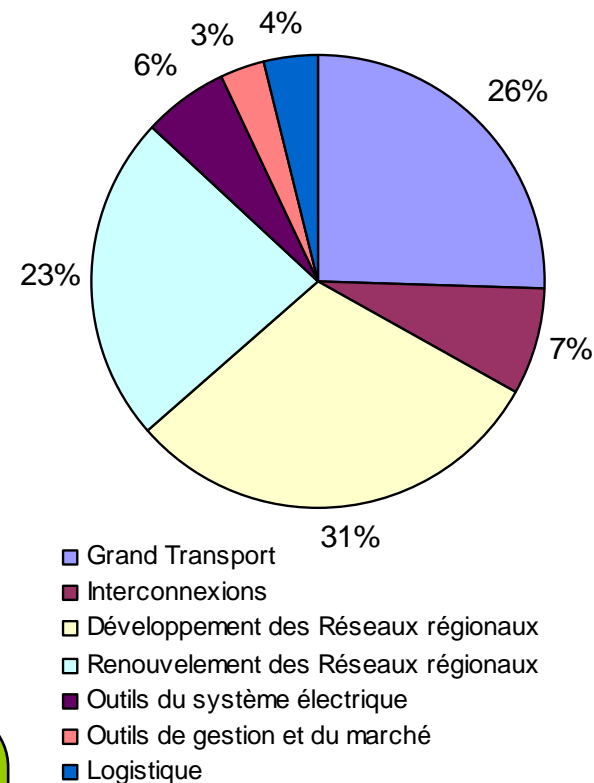
- Part actuelle du GNL dans l'approvisionnement français : 30%
- Importations de GNL :
 - accès à 60 % des réserves mondiales
 - création de nouveaux points d'entrée



Entre 2004 et 2011 les investissements de RTE devraient doubler, passant de 500 M€ à 1 Md€



Répartition des investissements 2009-2011



Cette reprise des investissements est expliquée par le cycle naturel de l'industrie électrique (raccordements de nouvelles centrales, renforcements des réseaux amonts...)

A noter : la montée en puissance des investissements dans les interconnexions sur la période 2009-2011, conditionnée comme pour tous les grands projets au bon déroulement des procédures administratives

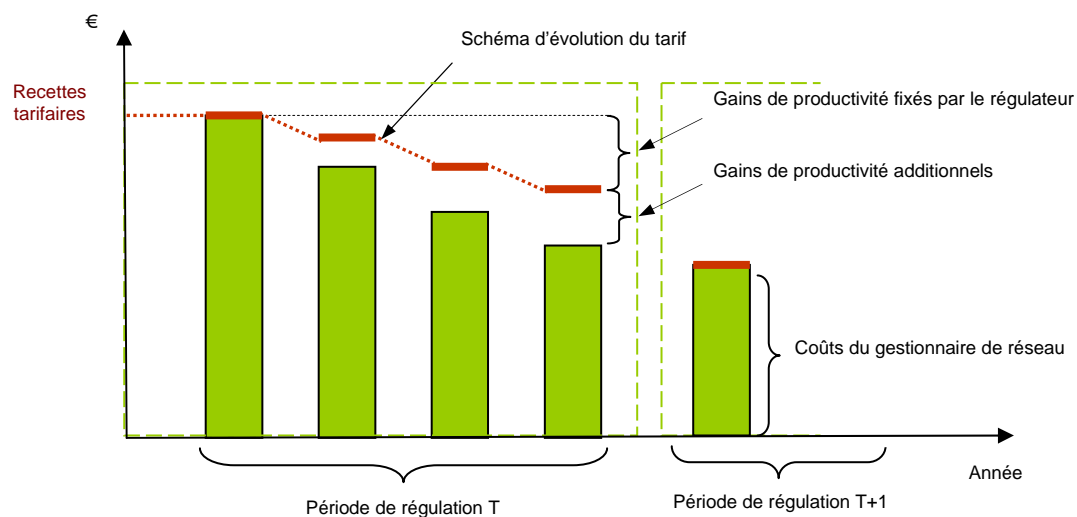
2008 : vers un renouvellement de l'ensemble des tarifs de réseau

• Vers des tarifs d'acheminement en hausse

➤ Question de la couverture des coûts par les tarifs réglementés de vente

• Introduction d'une régulation incitative

➤ Visibilité accrue pour les gestionnaires de réseaux
➤ Encouragement à offrir aux utilisateurs le service le plus performant au meilleur prix



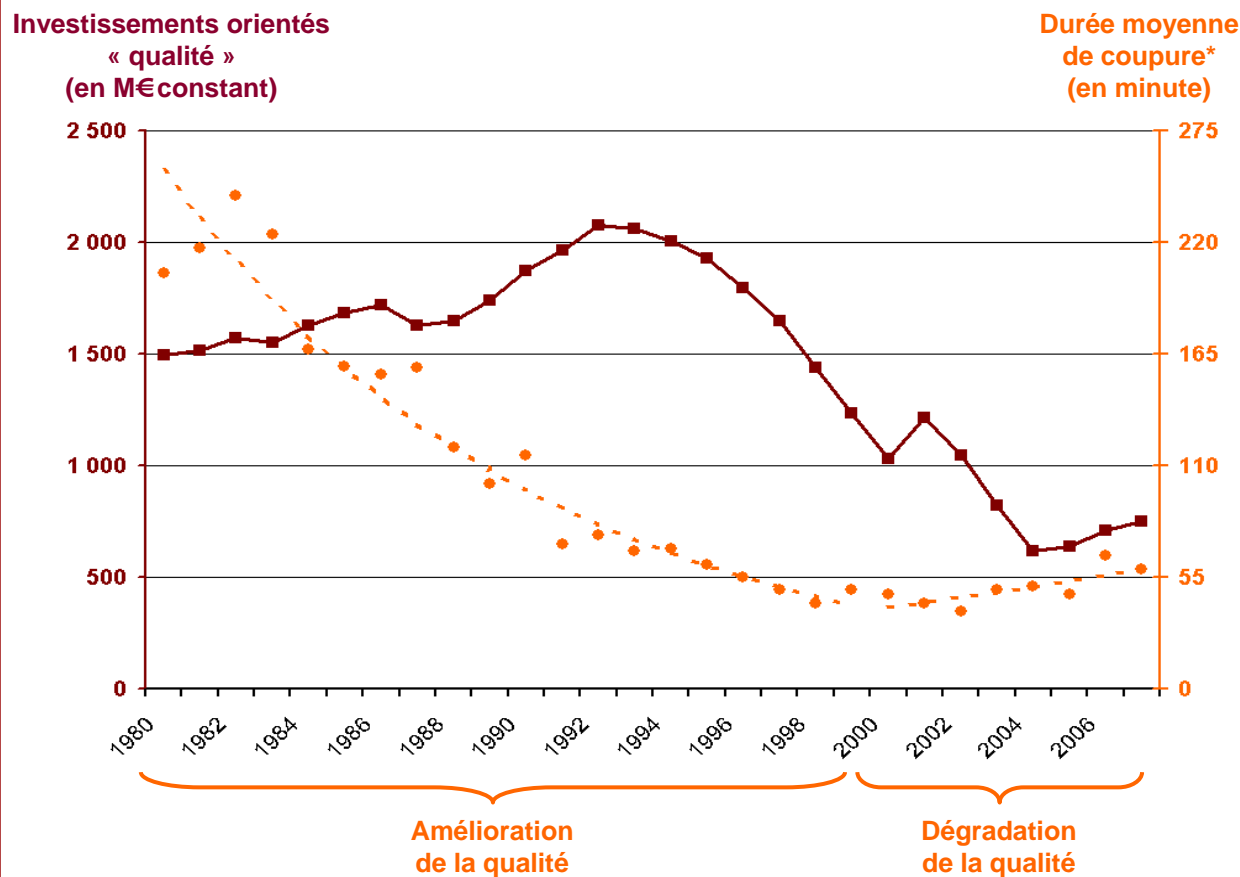
Tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel : entrée en vigueur le 1er juillet 2008



Ses principales caractéristiques :

- **Durée d'application de 4 ans**
- **Hausse de 5,6% en euros courants par rapport au dernier tarif en vigueur**
- **Révision annuelle**
- **Mécanisme de corrections des écarts réduisant le risque climatique pour l'opérateur**
- **Incitations financières (bonus / pénalités) pour améliorer le niveau de qualité de service offert**

Qualité d'alimentation du réseau public de distribution géré par ERDF



Sur la période 2009-2012 est prévu :

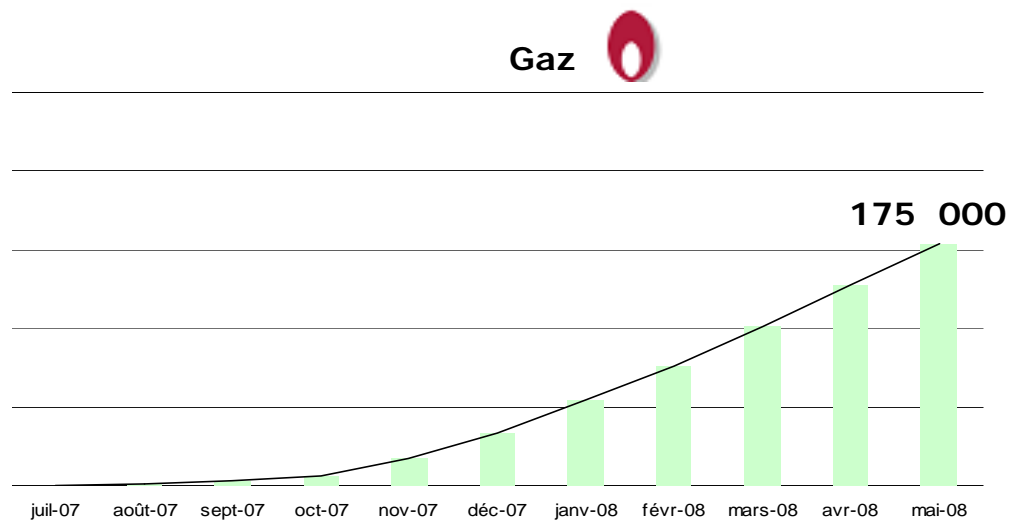
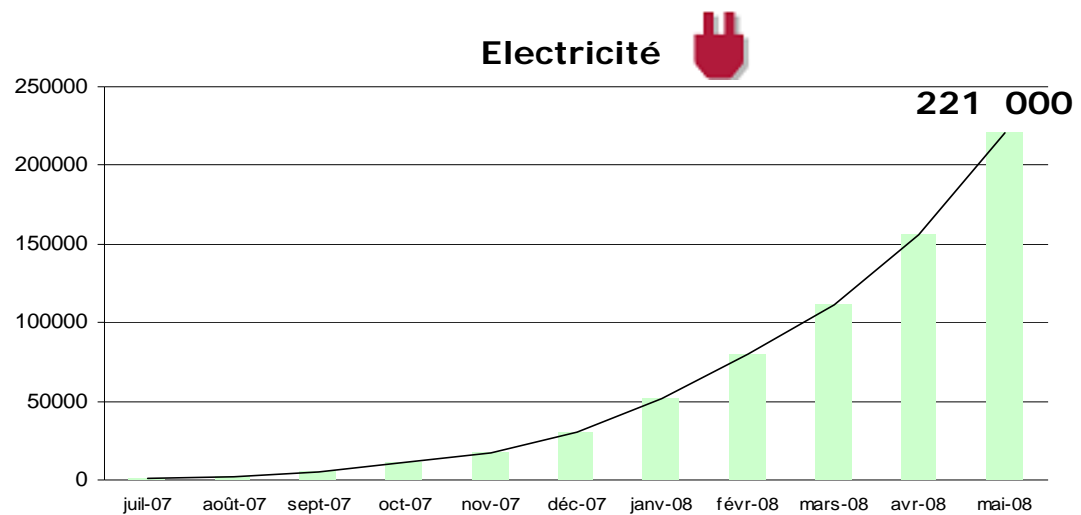
- Une augmentation des dépenses d'investissements
- La mise en place d'une régulation incitative de la qualité

Objectif : stopper la dégradation et engager le redressement de la qualité

* Hors événements exceptionnels et hors coupures pour travaux

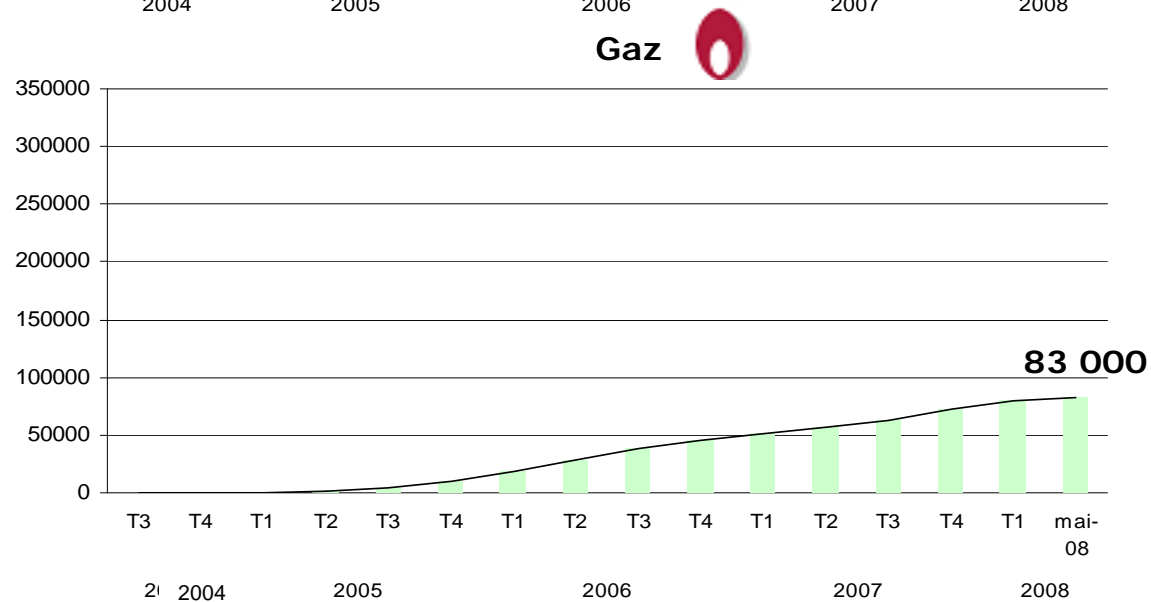
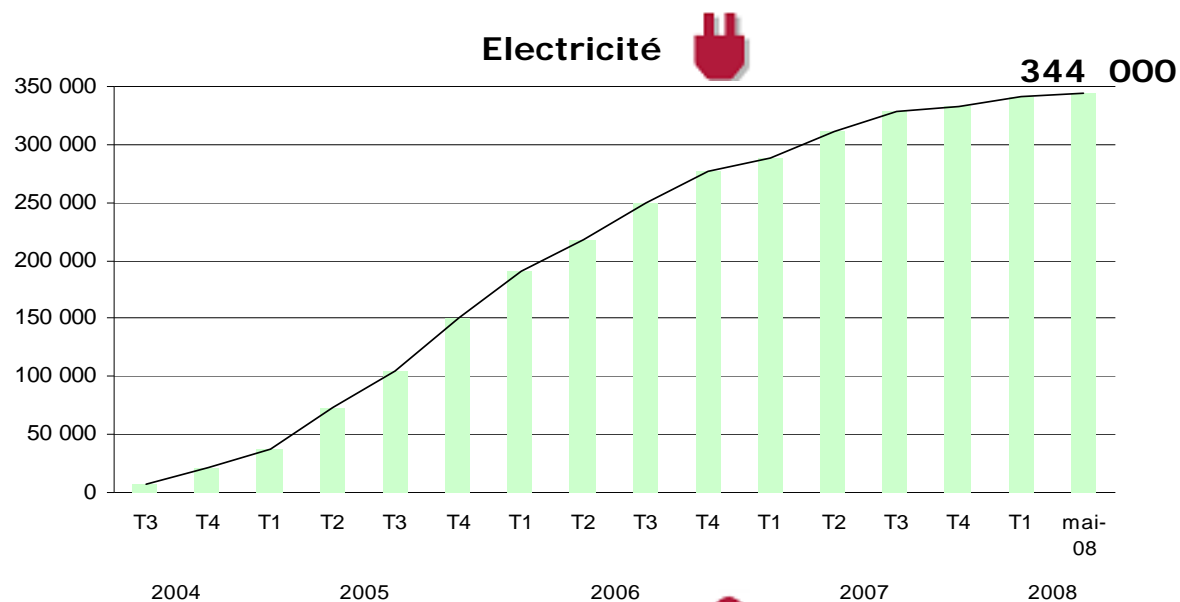
Le marché résidentiel s'ouvre progressivement à la concurrence

Nombre de clients résidentiels d'un fournisseur alternatif



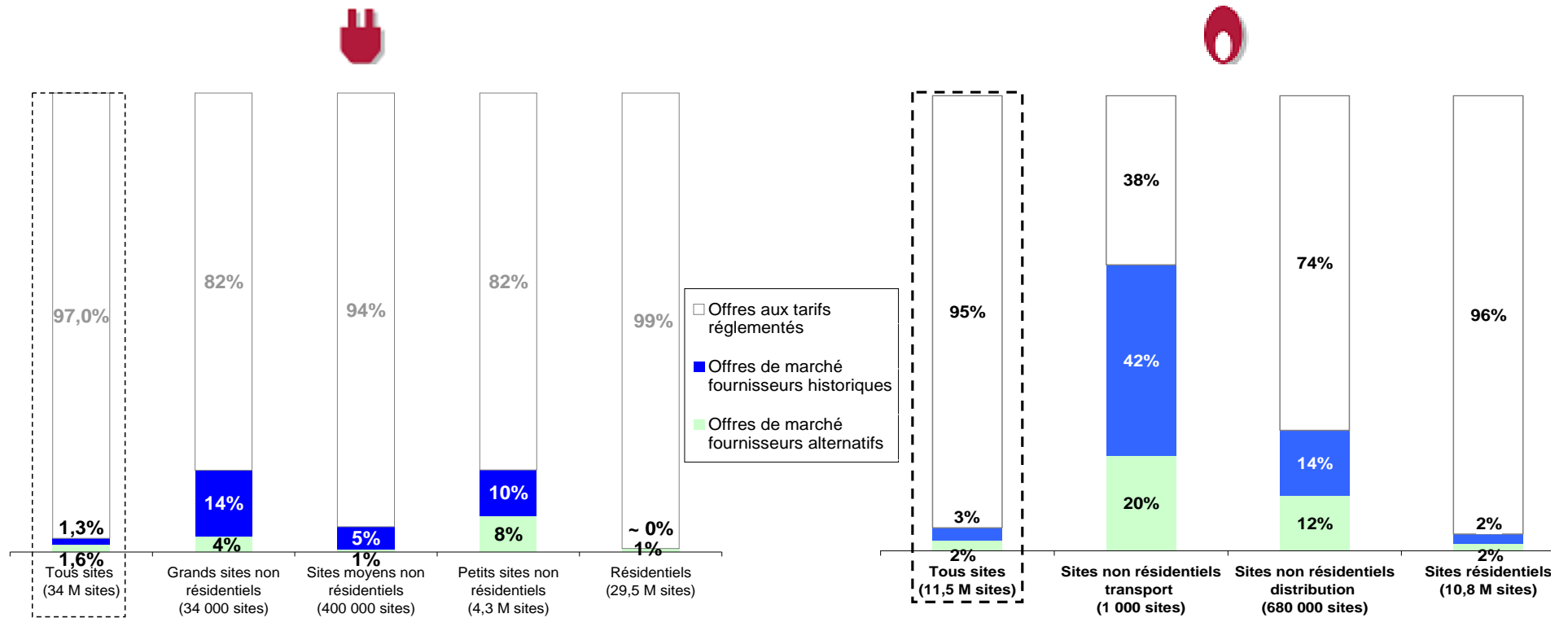
Le développement de la concurrence sur le marché non résidentiel s'est ralenti

Nombre de clients non résidentiels d'un fournisseur alternatif



Les marchés de l'électricité et du gaz restent dominés par les fournisseurs historiques et le tarif réglementé

Répartition des sites par type d'offre au 31 mai 2008



Surveillance des marchés : objectif et mise en œuvre

Objectif : Faire de la surveillance des marchés un élément de confiance dans le fonctionnement des marchés

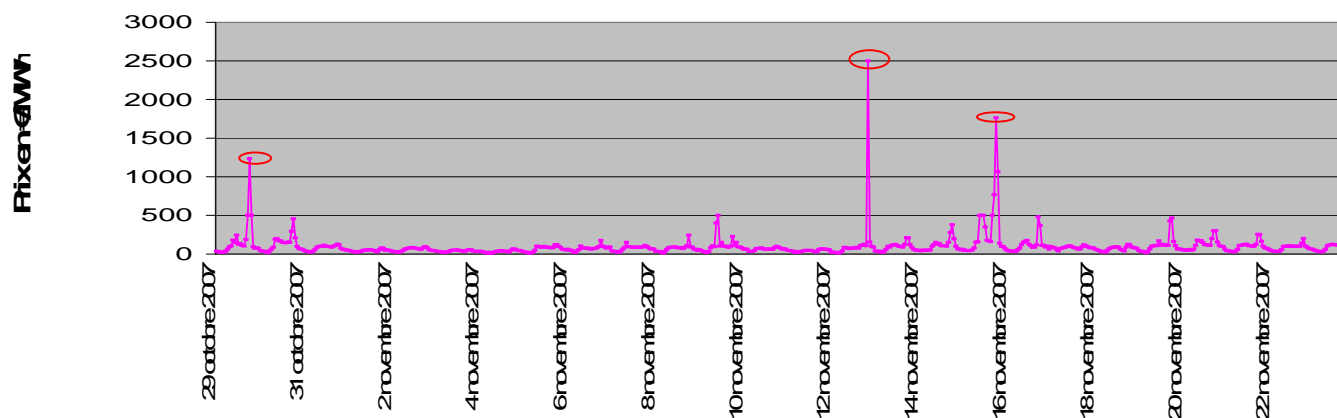
Modalités de la surveillance :

- **La CRE collecte d'ores et déjà des informations auprès des acteurs du marché de l'électricité (producteurs, gestionnaires de réseaux, Powernext, traders);**
- **La démarche retenue par la CRE est structurée en deux phases :**
 - phase 1 : demandes d'informations ponctuelles sur les transactions conclues postérieurement au 1er janvier 2007 ;
 - phase 2 : sur la base d'un retour d'expérience et après concertation avec les acteurs de marché, éventuelle collecte systématique des transactions.
- **Une analyse ponctuelle d'évènements extraordinaires :**
 - **Exemple de l'enquête sur les pics de prix d'octobre et novembre 2007**

Enquête sur les pics de prix d'octobre et novembre 2007

Constat par la CRE de pics de prix historiquement élevés (par rapport aux cours moyens des 9 premiers mois de l'année)

Prix horaires Powernext Day-ahead Auction du 29 octobre 2007 au 23 novembre 2007

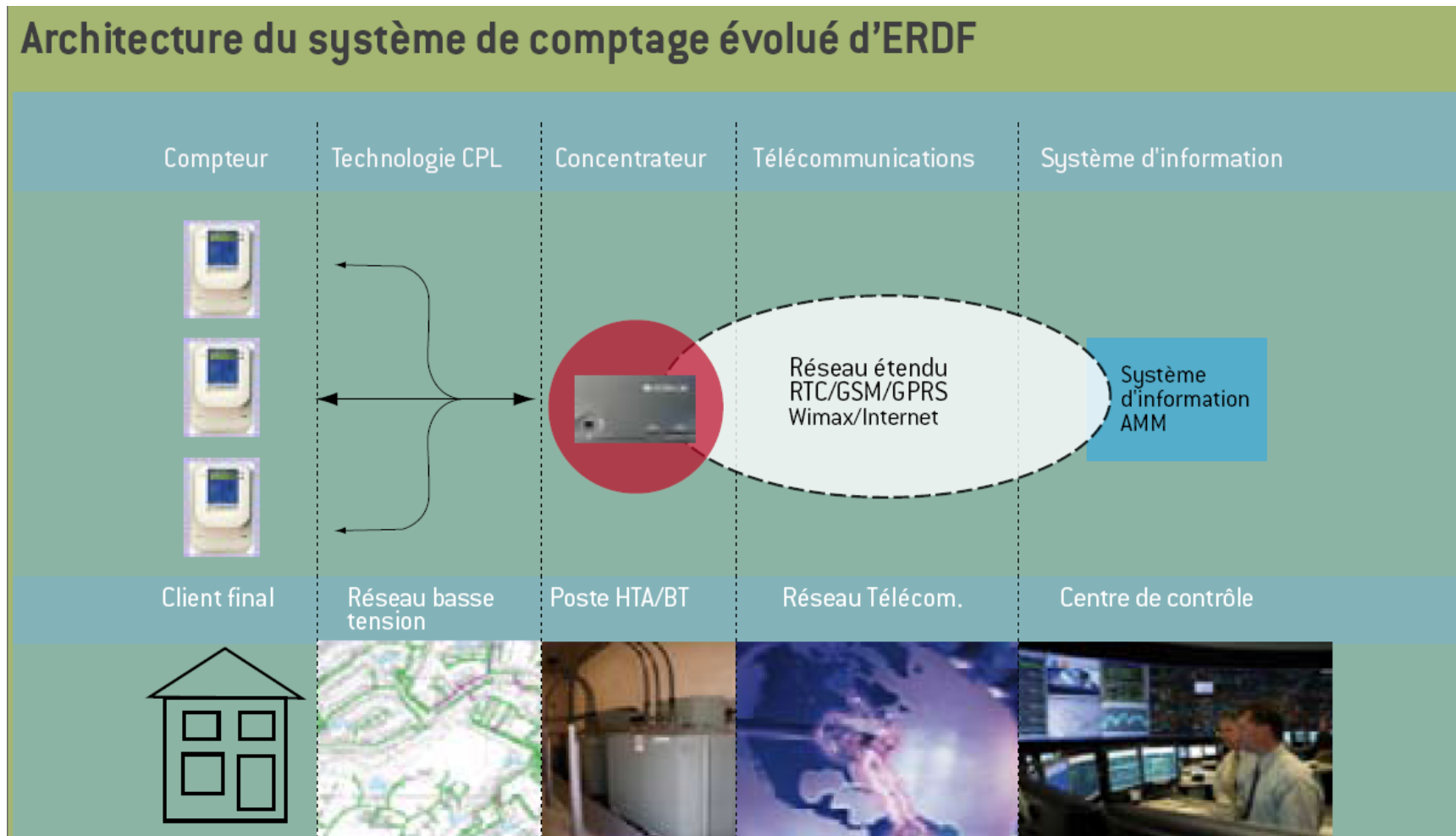


Investigation de la CRE auprès des acteurs de marché

Recommandations concrètes d'amélioration du fonctionnement des marchés :

- quant à la fiabilisation des données prévisionnelles de production qui permettent aux acteurs d'anticiper de façon correcte la situation du marché français;
- quant à la nécessité de méthodes efficaces d'allocation des capacités de transport aux interconnexions;
- quant aux processus internes d'interventions sur les marchés des principaux acteurs afin que leurs actions reflètent au mieux la situation de leur portefeuille de production.

Le comptage évolué : l'efficacité énergétique au service du consommateur



Communiqués de presse

- [Ouverture du marché de l'électricité et du gaz - Données au 31 mai 2008](#)
- [Interconnexions électriques : le rapport de la CRE insiste sur l'importance d'une utilisation optimale](#)
- [La CRE publie l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz au 31 mars 2008 : des résultats contrastés](#)
- [La CRE soutient la création d'une bourse du gaz en France](#)
- [Le nouveau tarif d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel de GrDF, élaboré par la CRE, entre en vigueur le 1er juillet 2008.](#)
- [La CRE publie son rapport sur les pics de prix de l'électricité d'octobre et novembre 2007](#)